

## **SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE GIEP-NC ET LA SOCIÉTÉ LE NICKEL SLN – GROUPE ERAMET POUR LA FORMATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE À L'EXPLOITATION DES EMBARCATIONS ET RADEAUX DE SURVIE (CAEERS)**

**Mardi 17 mai 2022 à 9h, pôle Métiers de la mer du GIEP-NC**

Le GIEP-NC signera un partenariat avec la Société Le Nickel SLN – Groupe ERAMET, ce mardi 17 mai 2022, afin de mettre en oeuvre des formations CAEERS à bord des navires minéraliers équipés de bossoirs doubles.

Cela doit permettre à 160 marins actuellement en service en Nouvelle-Calédonie de valider ou revalider leur Certificat d'Aptitude à l'Exploitation des Embarcations et Radeaux de Survie (CAEERS).

Les marins au commerce et à la plaisance professionnelle chargés de l'exploitation des embarcations et radeaux de survie, doivent être titulaires du Certificat d'aptitude correspondant (le CAEERS) et le revalider tous les 5 ans par un stage de recyclage dans un centre de formation agréé.

Le référentiel de formation prévoit un volet relatif à l'utilisation d'embarcations de survie sous bossoir double et de canots de secours sous bossoir simple (appareils de levage utilisés à bord d'un navire pour hisser ou mettre à l'eau une embarcation).

C'est dans ce contexte que le GIEP-NC et la Société Le Nickel SLN – Groupe ERAMET s'associent afin de proposer trois à quatre sessions de formation annuelles, dispensées par des formateurs du pôle Métiers de la mer au GIEP-NC pour une cinquantaine de stagiaires.

Ces sessions se dérouleront à bord des navires de la compagnie ENEOS affrétés par la SLN.

Dans le cadre de ce partenariat, le GIEP-NC s'engage également à accompagner les formateurs du service exploitation AMONT-AVAL de la SLN pour la formation lamanage de leurs agents.

### **Signature de la convention**

La signature de cette convention aura lieu **mardi 17 mai 2022 de 9h à 9h30 au pôle Métiers de la mer du GIEP-NC, 38 avenue James COOK à Nouville**, en présence de :

Pour la Société le Nickel SLN - Groupe ERAMET :

- M. **Guillaume VERSCHAEVE**, directeur général de La Société Le Nickel SLN - Groupe ERAMET

Pour le GIEP-NC :

- M. **Thierry SANTA**, président du conseil d'administration du Groupement pour l'Insertion et l'Évolution Professionnelles (GIEP-NC)
- M. **Gabriel MUAVAKA**, directeur du Groupement pour l'Insertion et l'Évolution Professionnelles (GIEP-NC)

**Pour assister à la signature de la convention le 17 mai à 9h  
au pôle Métiers de la mer du GIEP-NC, 38, avenue James COOK  
à Nouville, ou pour plus d'informations :**  
contactez Jérôme DEVILLERS, chargé de communication au GIEP-NC,  
au 28 61 54 (communication@giep.nc)



Retrouvez nos  
communiqués de presse  
sur **www.giep.nc**  
rubrique  
"Espace Médias"





GRUPEMENT POUR L'INSERTION & L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLES



## LA SOCIÉTÉ LE NICKEL SLN – GROUPE ERAMET PRÉSENTATION

### À propos d'ERAMET

Eramet transforme les ressources minérales de la Terre pour apporter des solutions durables et responsables à la croissance de l'industrie et aux défis de la transition énergétique. Ses collaborateurs s'y engagent par leur démarche citoyenne et contributive dans l'ensemble des pays où le groupe minier et métallurgique est présent.

Manganèse, nickel, sables minéralisés, lithium et cobalt : Eramet valorise et développe les métaux indispensables à la construction d'un monde plus durable.

Partenaire privilégié de ses clients industriels, le Groupe contribue à rendre les infrastructures et les constructions robustes et résistantes, les moyens de mobilité plus performants, les outils de santé plus sûrs, les appareils de télécommunications plus efficaces.

Pleinement engagé dans l'ère des métaux, Eramet ambitionne de devenir une référence de la transformation responsable des ressources minérales de la Terre, pour le bien vivre ensemble.

[www.eramet.com](http://www.eramet.com)

### À propos de la SLN

Société minière et métallurgique calédonienne opérant sur la Grande Terre et transformant le minerai en ferronickel dans son site industriel nouméen. Les extractions de matériaux impropres à la transformation métallurgique locale (minerais de faible teneur) sont valorisées par des exportations contrôlées par la puissance publique, vers des clients internationaux.

Elle emploie plus de 2300 personnes dont 97% d'emploi local. Plus de la moitié de ces emplois sont basés en province Nord. Elle génère près de 8000 emplois indirects et induits impactant sensiblement l'économie de l'archipel.

L'acceptation sociétale de ses activités est déterminante et structurée par la norme IRMA. Elle consacre plus d'un milliard FCFP par an à la protection de son environnement et à des contributions positives pour ses populations voisines.

Filiale du groupe français Eramet, 34% de son capital est détenu par la STCPI, société rassemblant les trois provinces et n'ayant aucune dette envers la SLN.

La SLN est inscrite dans les systèmes d'amélioration continue des standards ISO pour la qualité, l'environnement, la sécurité et l'efficacité énergétique.

[www.sln.nc](http://www.sln.nc)

**Pour plus d'informations concernant la Société Le Nickel – SLN**  
contactez Laurent FOGLIANI, chef de département Communications et Affaires Publiques,  
au 24 59 52 (laurent.fogliani@eramet-sln.com)

**PRÉSENTATION  
DU PÔLE MÉTIERS DE LA MER**

Le pôle Métiers de la mer met en place des actions de formation spécialisées destinées à favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi dans le domaine maritime. Il organise des stages de formation professionnelle continue, dans le respect des réglementations locale, nationale et internationale.

Le pôle a vocation à s'externaliser en proposant des actions de formation et d'expertise auprès des pays du Pacifique sud. Il a également pour mission d'accompagner les professionnels du maritime à se structurer et se regrouper en branche professionnelle.

**Les formations proposées par le pôle Métiers de la mer du GIEP-NC****Maritime**

- Capitaine à bord des navires de moins de 10 mètres (Formation continue - 1 mois)
- Matelot de pêche (Formation continue - 3 mois)
- Plateforme découverte des métiers de la mer (Formation continue - 2 mois 1/2)

**Les formations Maritime - Machine**

- Mécanicien 750 kW (Formation continue - 5 mois)

**Les formations Maritime - Pont**

- Capitaine 200 (Formation continue - 3 mois)
- Capitaine 500 (Formation continue - 4 mois)
- Certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage (Formation continue - 1 semaine)
- Certificat de matelot pont (Formation continue - 2 mois)
- Certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie (Formation continue - 1 semaine)
- Certificat général d'opérateur (Formation continue - 2 semaines)
- Enseignement médical de niveau II (Formation continue - 2 semaines)
- Enseignement médical de niveau III (Formation continue - 3 semaines)
- Mécanicien 250 kW (Formation continue - 1 mois)
- Recyclage certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage (Formation continue - 2 jours)
- Recyclage certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie (Formation continue - 1 jour 1/2)
- Recyclage enseignement médical I (Formation continue - 2 jours)
- Recyclage enseignement médical II (Formation continue - 2 jours)
- Recyclage enseignement médical III (Formation continue - 1 semaine)
- Revalidation capitaine 200 (Formation continue - 2 jours 1/2)
- Revalidation capitaine 500 (Formation continue - 2 jours 1/2)
- Revalidation certificat général d'opérateur (Formation continue - 1 jour)
- Revalidation certificat restreint d'opérateur (Formation continue - 1 jour)

**Maritime – Pont et machine**

- Certificat de formation de base à la sécurité (Formation continue - 2 semaines)
- Recyclage certificat de formation de base à la sécurité (Formation continue - 3 jours)

**Pour plus d'informations concernant le pôle Métiers de la mer du GIEP-NC**

contactez Eric ROSSI, responsable du pôle Métiers de la mer au GIEP-NC,  
au 28 78 63 (mer@giep.nc) - 38, Avenue James COOK



GRUPEMENT POUR L'INSERTION & L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLES

**LE GROUPEMENT POUR L'INSERTION  
ET L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLES  
(GIEP-NC)**

**Présentation**

Créé en 2019, le Groupement pour l'Insertion et l'Évolution Professionnelles (GIEP-NC) est issu de la fusion de trois établissements publics du domaine de la formation professionnelle : l'EFPA, l'EMM et l'IDC-NC. La volonté de favoriser un continuum dans le parcours de formation et d'insertion a conduit ces structures à se regrouper au sein d'un seul organisme, le GIEP-NC.

Les formations professionnelles mises en oeuvre par le groupement, s'adressent :

- Aux publics les plus éloignés de l'emploi afin de favoriser leur insertion
- Aux entreprises et à leurs salariés, par une offre de formation professionnelle continue (remise à niveau technique, perfectionnement, évolution technologique, reconversion professionnelle, VAE...)

**Les missions du GIEP-NC**

Le GIEP-NC est un ensemble de pôles de compétences pour le développement professionnel. Il a pour mission de :

- Informer, orienter et accompagner dans le projet professionnel ;
- Préparer à l'emploi et/ou à une formation qualifiante ;
- Former aux métiers de l'hôtellerie-restauration, de l'industrie, de la maintenance automobile et engins, de la mer et du transport logistique.

Ces missions ont pour objectif de favoriser :

- L'insertion ou la réinsertion professionnelle ;
- L'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue ;
- L'adaptation et le maintien dans l'emploi ;
- La promotion professionnelle et sociale par l'accès aux différents niveaux de qualification.

**La gouvernance du GIEP-NC**

Les membres fondateurs du GIEP-NC sont :

- La Nouvelle-Calédonie,
- Les trois provinces,
- Les organisations syndicales de salariés et les organisations d'employeurs,
- Les missions d'insertion des jeunes des provinces Nord et Sud,
- L'Établissement Provincial de l'Insertion, de la Formation et de l'Emploi (EPIFE) .

La gouvernance stratégique du groupement est confiée à une assemblée générale organisée en trois collèges :

- Institutionnel
- Partenaires sociaux
- Insertion

La gouvernance opérationnelle est assurée par un conseil d'administration resserré dont le président est également le président de l'assemblée générale. Le directeur assure le fonctionnement du groupement, sous l'autorité du conseil d'administration et de son président.